

# PRESTAPLUS

Garantie optionnelle



Avec la garantie optionnelle **PRESTAPLUS**, vos frais en chambre 1<sup>re</sup> classe sont couverts dans le cas d'une hospitalisation, indépendamment du type de l'intervention.

De plus, vous bénéficiez de remboursements plus élevés dans le cas d'une visite chez l'ostéopathe et le chiropraticien.

Découvrez également les prestations exclusives de la CMCM avec ses partenaires tels que le Domaine Thermal Mondorf ou encore le Gesondheets-Zentrum.



*Bénéficiez d'un accouchement en 1<sup>re</sup> classe et de*  
**PLUS DE PRESTATIONS  
DANS LE DOMAINE DE  
LA PRÉVENTION.**

Découvrez ici un aperçu des prestations :

**HOSPITALISATION ET HONORAIRES  
MÉDICAUX EN 1<sup>RE</sup> CLASSE**

PRESTAPLUS participe aux frais de séjour à l'hôpital et aux honoraires médicaux en 1<sup>re</sup> classe dans les cas suivants :

- Intervention chirurgicale légère ou moyenne ;
- Accouchement ;
- Hospitalisation sans intervention chirurgicale.

**LIPŒDÈME STADE II**

La CMCM prend en charge les frais en relation avec une intervention chirurgicale du Lipœdème au Stade II à raison d'un montant maximal de 2.000 € par année civile.

**FRAIS DE TRANSPORT EN AMBULANCE AU  
LUXEMBOURG**

- **Si autorisé par l'assurance maladie :**  
Les frais sont couverts jusqu'à concurrence de 30 % du tarif officiel (maximum 150 €/année).
- **Si non autorisé par l'assurance maladie :**  
Les frais d'un transport par année sont couverts (maximum 100 €).

*Frais liés à la*  
**MÉDECINE PRÉVENTIVE**

**SEMELLES ORTHOPÉDIQUES**

Si autorisées par l'assurance maladie : Prise en charge jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 €/année.

**VISITES AUPRÈS D'UN OSTÉOPATHE  
ET CHIROPRACTICIEN DIPLÔMÉ**

Prise en charge des frais jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 € par année civile, par praticien (50 € via le RÉGIME COMMUN et 50 € via PRESTAPLUS).

**CARDIOLOGIE - ÉPREUVE D'EFFORT :**

La CMCM participe au découvert des frais d'une épreuve d'effort dûment autorisée par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25 € par année civile (15 € via le RÉGIME COMMUN et 10 € via PRESTAPLUS).

**SUIVI PSYCHOLOGIQUE**

La CMCM prend en charge une partie des consultations pour enfants de moins de 18 ans auprès d'un psychologue.

**SUIVI PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE**

La CMCM prend en charge une partie des consultations pour adultes auprès d'un psychothérapeute autorisées par l'assurance maladie.



## *Prestations exclusives* **DE LA CMCM AVEC SES PARTENAIRES**

### **Le concept DAVID HEALTH du Domaine Thermal Mondorf. Dos, nuque et épaules.**

La CMCM prend en charge le découvert restant à charge de l'affilié en cas d'achèvement des 24 séances de rééducation active pour les douleurs chroniques du dos, de la nuque ou de l'épaule, prévues du programme de base DAVID HEALTH.

### **Protea**

Participation à hauteur de 2.000€ par membre aux frais en relation avec le programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel en Ambulatoire (PROTEA) développé et proposé par le GezondheidsZentrum de la Fondation Hôpitaux Robert Schuman.

### **Cure Long-COVID**

Participation au découvert des frais pour une cure de prise en charge des symptômes persistants de la COVID-19, proposée par le Domaine Thermal de Mondorf et dûment autorisée par la caisse de maladie.

Pour plus de détails et de conditions, veuillez consulter nos statuts qui seuls font foi. Sachez que nos prestations sont variables et offertes au prorata et dans les limites des ressources disponibles de la CMCM.

